Viticulture durable avec FAIR'N GREEN

Fair and Green e.V. est une **association indépendante** qui vise à établir des pratiques économiques durables dans tous les secteurs. Nous aspirons à un système économique dans lequel les aspects **économiques, écologiques et sociaux** sont pris en compte sur un **pied d'égalité**. Nous faisons cela pour que les générations futures trouvent le monde dans un meilleur état qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous voulons que les **entreprises agissent elles-mêmes de manière durable et apportent leur contribution au développement durable** en proposant des produits durables.

FAIR'N GREEN est un système originaire d'Allemagne, mais il a été conçu dès le départ comme un système de certification **européen** ou interrégional. La plupart de nos **membres** se trouvent en **Allemagne**, puis suivent la **Suisse, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie et Israël**. Actuellement, environ **150 membres** sont certifiés.

Exigences minimales

Pour qu'une entreprise soit certifiée avec succès, elle doit obtenir au **moins 50 % de tous les points** ainsi qu'un minimum de **40 % dans chacun des quatre piliers** du système de durabilité.

Gestion d'entreprise	Environnement	Social	Chaîne de valeur
Plan économique	Écobilan	Valeurs de l'entreprise	Approvisionnement
Situation économique	Consommation énergétique	Personnel salarié	Sols & Amendements
Indicateurs clés	Analyse des émissions de gaz à effet de serre	Personnel saisonnier	Protection des plantes & auxiliaires
Investissements & innovations	Utilisation de l'eau	Éducation et formation	Biodiversité
Processus opérationnels	Protection des ressources	Environnement social	Vinification
Numérisation	Recyclage & réduction des déchets	Responsabilité sociale	Gestion de la qualité
Communication & marketing	Bâtiment et construction	Engagement culturel	Ventes & transport

Nous travaillons avec le **principe de la durabilité forte**, selon lequel des exigences minimales doivent être remplies dans tous les domaines. En outre, les entreprises certifiées doivent s'améliorer d'au moins 3 % en moyenne chaque année (**principe de l'amélioration continue**). En l'espace de 5 ans, chaque membre doit obtenir plus de 80 % des points. De plus, il existe des **exigences minimales** qui doivent être remplies (voir page 2 pour les exigences minimales).

Déroulement de la certification

Après **vérification des minimums requis**, on procède d'abord au relevé des consommations d'énergie et de ressources pour **établir l'écobilan**. Dès que l'écobilan est disponible, une analyse du **statu quo sur la durabilité de l'entreprise** est effectuée. Pour ce faire, l'entreprise remplit un questionnaire qui est ensuite discuté avec l'équipe de conseillers FAIR'N GREEN lors d'un entretien commun. Les résultats de l'analyse du statu quo sont reportés dans le système de points de FAIR'N GREEN et présentés dans le rapport interne sur la durabilité. Lors de la **visite sur place** dans l'entreprise, le **rapport interne de durabilité** ainsi que les mesures recommandées sont discutés. La dernière étape est la **validation par l'organisme de contrôle externe (GUTcert).**

Contact pour plus d'informations
Par E-Mail: team@fairandgreen.com
Par téléphone:
Léonard Forget: +49 228 76378504

© Fair and Green e.V.

Résumé des principales informations sur la méthode de travail dans le vignoble selon les directives FAIR'N GREEN

Pour une gestion durable du vignoble, les principes suivants doivent être respectés :

1. **Ne pas utiliser d'engrais azotés de synthèse**
   - Idéalement, l'apport d'éléments nutritifs au vignoble se fait grâce à des couverts végétaux, au recyclage du marc de raisin composté et à d'autres composts.
   - Seuls des engrais organiques doivent être utilisés pour la fertilisation azotée.

2. **Renoncer au désherbage chimique du cavaillon**
   - Il faut renoncer aux herbicides dans toutes les parcelles facilement mécanisables et effectuer à la place un désherbage mécanique du cavaillon.
   - Des exceptions peuvent être faites dans le cas de parcelles en forte pente menacés par l'érosion, de terrains travaillés uniquement à la main, de pentes latérales ou autres. La règle générale est l'absence d'herbicides.
   - Les herbicides de prélevée ne sont pas autorisés.

3. **Renoncer aux insecticides conventionnels.**
   - Contre les vers de la grappe, la confusion sexuelle est à préconiser.
   - En générale, l'utilisation d'insecticides est en principe proscrite.
   - Des exceptions justifiées (p. ex. Drosophila suzukii ou Scaphoideus titanus) sont possibles au cas par cas et après consultation.

4. **Relations de travail réglementées**
   - En principe, aucun travailleur intérimaire n'est employé.
   - Le respect du salaire minimum légal est garanti.
   - Les contrats de travail sont toujours écrits, y compris dans la langue maternelle des employés.
   - Les logements des employés - lorsqu'ils existent - sont dans un état approprié.

5. **Promouvoir la biodiversité**
   - Les exploitations certifiées devraient mettre en œuvre des mesures ciblées pour la promotion de la biodiversité et la préservation du paysage culturel.
   - Exemples : couverts végétaux adaptés au terroir, destruction des couverts par roulage plutôt que par broyage, ensemencement d'un mélange de fleurs sur les tournières ou création d'autres éléments structurels dans et autour des vignobles.

6. **Protection phytosanitaire intégrée PLUS**
   - Les mesures chimiques ne sont mises en œuvre qu'en l'absence de solution mécanique ou culturale et si les dommages attendus de la contamination dépassent nettement les coûts attendus du traitement (principe du seuil de nuisibilité).
   - Le PLUS : la toxicité de tous les produits phytosanitaires est évaluée grâce au Toxic Load Indicator (TLI). Cela permet d'identifier et d'utiliser des alternatives moins toxiques ayant le même spectre d'action.

Contact pour plus d'informations
Par E-Mail: team@fairandgreen.com
Par téléphone:
Léonard Forget: +49 228 76378504

© Fair and Green e.V.

Compréhension de base de la protection phytosanitaire

Fair and Green e.V. applique le principe de la **lutte intégrée PLUS**. Les mesures chimiques sont exclusivement appliquées dans la mesure où il n'existe pas de solution mécanique ou culturale et où les dommages attendus de la contamination dépassent nettement les coûts attendus du traitement (principe du seuil de nuisibilité). **Le PLUS : tous les produits phytosanitaires sont évalués quant à leur toxicité par le Toxic Load Indicator (TLI).**

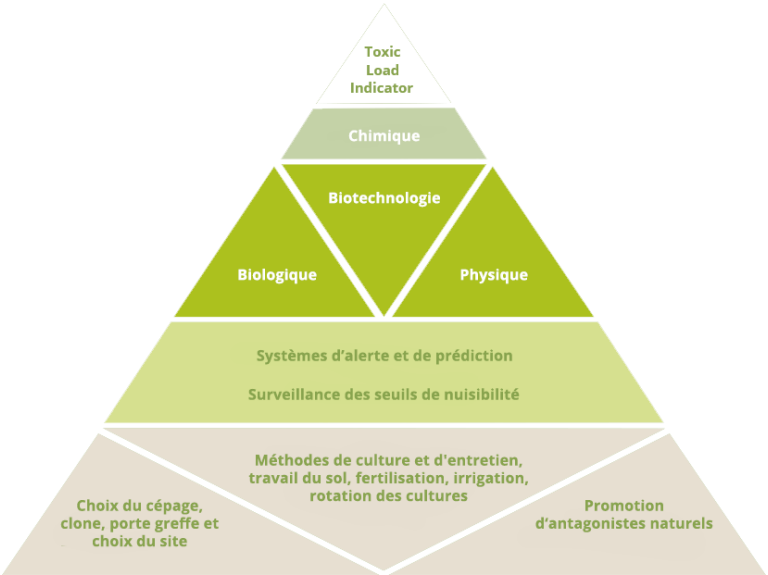

Le TLI a été introduit par Fair and Green e.V. en collaboration avec Lars Neumeister, expert indépendant en pesticides, spécialement pour la viticulture. Le TLI permet d'évaluer numériquement les **propriétés de toxicité des substances actives des pesticides**. Celles-ci sont ainsi rendues **quantitativement comparables**. Les évaluations se basent sur 15 paramètres répartis en trois groupes (**toxicité pour les mammifères et l'homme, toxicité pour l'environnement, comportement environnemental**).

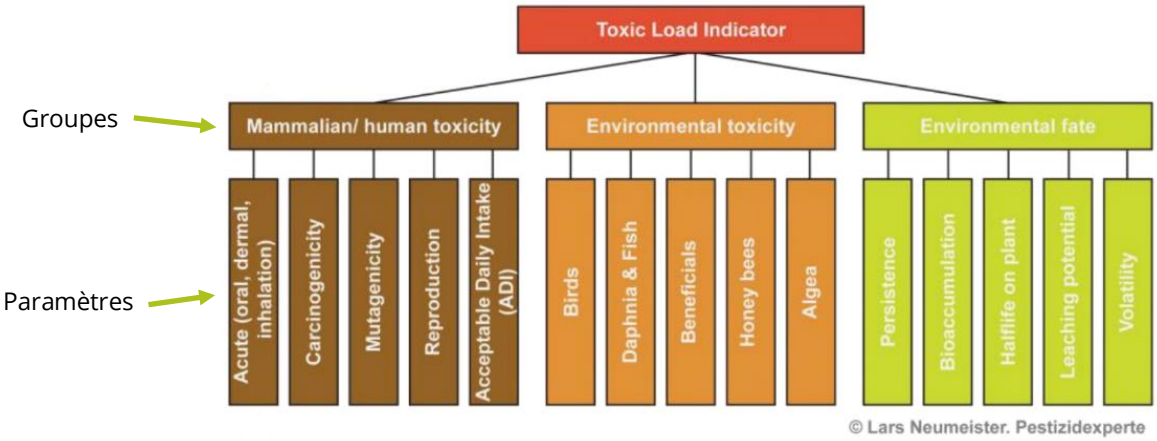

Derrière chaque paramètre se trouve un système de notation numérique. **Plus le score est bas (0-10), plus la toxicité de la substance active est faible**. En raison de la quasi-impossibilité d'exclure tout contact avec l'utilisateur, le groupe de paramètres toxicité pour les mammifères/humains se voit attribuer un facteur de pondération de deux. Au total, on obtient un **score maximal de 200 pour chaque substance active**. La somme des scores des différentes **substances actives** de la composition du produit, combinée au **dosage**, à la **surface traitée** ainsi qu'à la **fréquence d'application** indiqués dans le plan de traitement, donne le **TLI de l'année entière**.

Contact pour plus d'informations
Par E-Mail: team@fairandgreen.com
Par téléphone:
Léonard Forget: +49 228 76378504

© Fair and Green e.V.